REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

CNDH

COMMUNIQUE N°0015-2025/CNDH-P
Relatif aux droits économiques

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) est fortement préoccupée par la récurrence des attaques contre des unités industrielles dans les Régions de Kayes et de Ségou, et d'enlèvements de bétail, notamment dans la Région de Gao.

Face à ces attaques, et sur le fondement, notamment de la Constitution du 22 juillet 2023, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples, les 4 Conventions de Genève de 1949 relatives au Droit international humanitaire, la CNDH :

- condamne avec la dernière rigueur ces attaques barbares et ignobles qui ne visent qu'à saper l'économie nationale déjà fragilisée ;
- rappelle à l'Etat sa responsabilité première de protéger les populations et leurs biens ;
- invite les autorités à renforcer les mesures de sécurisation des unités industrielles et du bétail (sources d'emplois et de revenus) ;
- invite les autorités à rechercher, identifier et traduire en justice les auteurs, commanditaires et complices des atteintes aux droits économiques ;
- réitère son soutien aux Forces Armées Maliennes (FAMa) dans leur lutte contre les groupes terroristes, en conformité avec les droits de l'Homme et le droit international humanitaire ;
- invite les populations à plus de collaboration avec les FAMa.

Pour la CNDH, la protection des droits de l'Homme est une responsabilité partagée. Nul n'est à l'abri de la violation de ses droits.

Bamako, le 12 août 2025

La Présidente par intérim

Me Aissata Founé TEMBELY

CONTACT : Tel : (00223) 20.29.70.21 — BP. E 2170 Bamako – Mali
E-mail : cdroitdelhomme@gmail.com ; site web : www.cndhmali.com Siège de la CNDH : Rue 359-1ère Rue après le palais des sports, Direction Hôtel Radisson Hamdallaye ACI 2000